



litige étudiant/co-proprété

Par **Otabo Lepho**, le **14/01/2010** à **19:00**

Bonjour,

Je me permets de vous écrire car je m'interroge sur certaines pratiques de mon propriétaire. Je suis devenu locataire d'un T1 via l'agence de gestion (ou le propriétaire?) la-sit. A mon arrivée, n'ayant pas de chéquier, j'ai exécuté un ordre de virement le 7 janvier 2010 pour payer l'acompte, le 1er mois et les frais d'agence soit la somme conséquente de 1414,50€. Depuis l'encaissement du virement, le responsable de l'agence ne m'a fourni de facture attestant ce paiement prétextant qu'il faut attendre la fin du mois. Etant en mesure de me faire remboursement mes frais de logement par mon employeur, selon mon contrat de stage, j'ai besoin de ce papier car je suis dans une grande galère financière. je me demande si c'est légal de ne pas fournir ces papiers justificatifs à ma demande et de me faire attendre un tel délai pour ces papiers qui me sont presque vitaux.

En outre, cet agence ayant souscrit un contrat avec un fournisseur d'accès internet nous oblige, locataire, à s'engager à ce dite FAI pour un montant de 25€/mois juste pour un accès haut débit et une offre téléphonique nous permettons juste de recevoir des appels et un système de carte téléphonique pour les appels.

Je me pose des questions sur la légalité de cette offre et sur cet obligation de souscription sachant qu'il existe de meilleur offre en matière d'internet.

Je vous remercie d'avance de prêter attention a mes questions...;
Cordialement.